

Retraites à points : *Point de retraite !*



Qu'est-ce que la retraite ?

Petit rappel nécessaire car les discours actuels tendent à nous le faire oublier. La retraite n'est pas un cadeau que l'on nous fait pour nos bons et loyaux services. Il est temps de se souvenir qu'il s'agit avant tout du fruit de notre travail. C'est un salaire différé que nous gagnons reporté à plus tard. Ce salaire différé correspond bien à notre force de travail, à notre participation à la production des richesses. Une partie de notre salaire est consacrée à bâtir notre futur, le temps du « 3ème âge » que nous souhaitons pouvoir vivre dignement.

Pourquoi le gouvernement s'attaque-t-il à notre retraite ?

Pour Macron, quand il s'agissait de se faire élire, le régime des retraites était équilibré. Maintenant que le patronat exige à nouveau une réforme, il y aurait un déséquilibre rendant urgente cette réforme. En réalité, les régimes des retraites fonctionnent plutôt bien.

On nous ressort l'argument de la catastrophe dans plusieurs années, alors qu'il est économiquement impossible de prévoir si loin (Rappelons-nous la surprenante crise de 2008).

Ce qui rend ces prévisions impossibles, c'est surtout le fait que les recettes des retraites dépendent de multiples facteurs. Un de ces facteurs essentiels est la masse salariale. Si effectivement, on réduit la masse salariale (par exemple en licenciant, en réduisant les salaires, en diminuant le nombre de fonctionnaires...) alors il y a de forte chance que les recettes diminuent. Autrement dit « on est obligé de supprimer votre retraite, car on va supprimer votre emploi, votre salaire, vos services publics...

Ce qui existe et ce que le gouvernement veut nous imposer

SYSTÈME ACTUEL	NOUVEAU RÉGIME À POINTS
<ul style="list-style-type: none">• C'est un système par annuités.• Une carrière complète est définie par un nombre de trimestres (172 pour la génération née à partir de 1973).• Pour obtenir <u>le taux plein</u> deux solutions : attendre d'avoir 43 ans de cotisation et on peut partir à partir de 62 ans ou attendre 67 ans qui vous donne droit au <u>taux plein</u>.• Si vous partez entre 62 et 67 sans avoir les 43 années, il y a décote.• La pension correspond au taux de recouvrement appliqué à un salaire de référence, calculé sur les 25 meilleures années de cotisation de votre carrière.	<ul style="list-style-type: none">• Au salaire moyen est appliqué un taux fixe de cotisation retraite de 25,31 % qui correspond à l'ensemble des cotisations sociales salariés et employeurs.• Ensuite cette somme est convertie en points : 10 euros cotisés donnent 1 point .• Au moment de partir à la retraite, les points sont convertis en argent (votre retraite). Pour cela, on applique à tous vos points cumulés une valeur appelée "valeur de service du point". La valeur de 1 point a été fixé à 0,55 €.• Ces règles s'appliquent pour tous, chaque cotisation retraite donne droit à des points.

Exemple d'un.e salarié.e du privé qui prend sa retraite à 62 ans et avec 172 trimestres cotisés

SYSTÈME ACTUEL		NOUVEAU RÉGIME À POINTS	
Retraite de base			
Salaire annuel moyen (25 meilleures années)	25 000,00 €	Salaire mensuel moyen*	
Taux de pension	50,00 %	Valeur du point	
Pension annuelle brute	12 500,00 €		
Retraite complémentaire		Cotisations	
Nombre de points Agirc-Arrco/an	92,70	Montant cotisation par mois	
Cumul points sur une carrière de	43	3985,91	Montant cotisation par an
Pension annuelle brute	5 017,46 €	Nombre de points par an	
		Cumul points sur une carrière de	43
Pension annuelle brute totale	17 517,46 €	Pension annuelle brute totale	
Pension mensuelle brute totale	1 459,79 €	Pension mensuelle brute totale	
*dans le cas peu probable où le salaire moyen a été maintenu sur toute la carrière			

Exemple d'un.e salarié.e du privé qui prend sa retraite à 62 ans et avec 100 trimestres cotisés

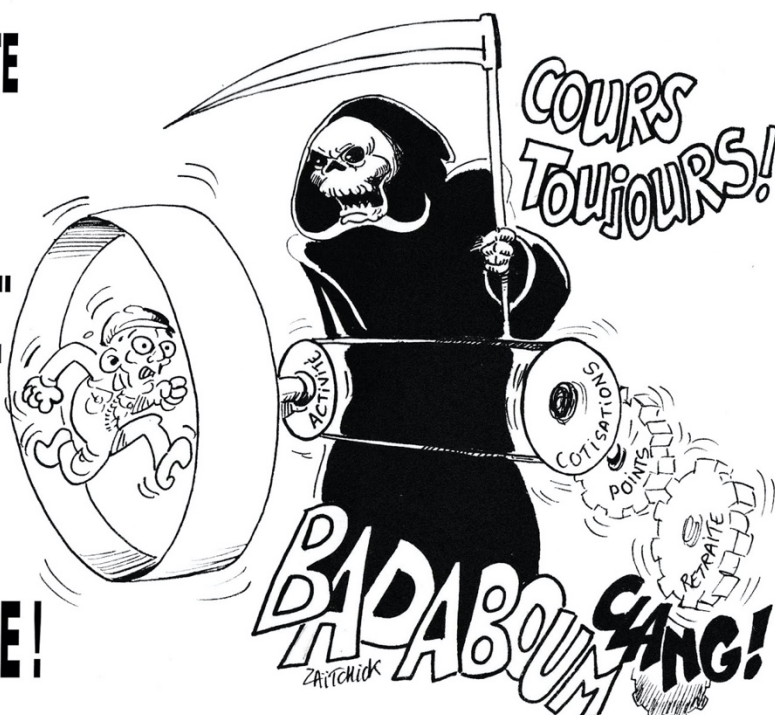
SYSTÈME ACTUEL		NOUVEAU RÉGIME À POINTS	
Retraite de base			
Salaire annuel moyen	15 000,00 €	Salaire mensuel moyen	
Taux de pension	35,00 %	Valeur du point	
Pension annuelle brute	5 250,00 €		
Retraite complémentaire		Cotisations	
Nombre de points Agirc-Arrco/an	55,62	Montant cotisation par mois	
Cumul points sur une carrière de	25	1390,43	Montant cotisation par an
Pension annuelle brute	1 750,28 €	Nombre de points par an	
		Cumul points sur une carrière de	25
Pension annuelle brute totale	7 000,28 €	Pension annuelle brute totale	
Pension mensuelle brute totale	583,36 €	Pension mensuelle brute totale	

Une réforme pour plus d'égalité ? Vraiment ?

Avec cette réforme, l'âge du départ à la retraite ne serait pas touché...mais il faudrait cotiser plus longtemps pour ne pas avoir de diminution de sa pension et donc partir plus tard. Autant dire que les salarié·es exerçant des métiers pénibles prolongeront difficilement pour pouvoir bénéficier du

taux plein. Rappelons que l'espérance de vie n'est pas la même selon le métier exercé et que tout le monde ne pourra pas physiquement repousser l'âge du départ à la retraite. De plus avec des pensions moindres, les conditions de vie déjà difficiles des retraité·es vont empirer. Par contre, celles et ceux qui en auront les moyens pourront placer leur argent dans des fonds de pension pour espérer toucher un complément de retraite. C'est le principe de la capitalisation qui creusera davantage les inégalités sociales et qui permettra à certains de faire des profits en plaçant cet argent sur les marchés financiers.

RETRAITE
À
POINTS...
POINT
DE
RETRAITE!



L'abrogation des régimes spéciaux : Une réforme vraiment plus juste ?

Dans la rhétorique qui consiste à dire qu'abroger les régimes spéciaux permettra une simplification du système bienvenue, économique et juste, puisque tout le monde sera logé à la même enseigne, on ne peut s'empêcher de constater que cela ne sera pas vrai pour tout le monde. Des régimes spéciaux seront maintenus pour – vous pouvez sans aucun doute le deviner – les élu·es parlementaires, l'armée – gendarmes compris –, et la police... Dit autrement, ceux qui ont la mainmise sur cette belle réforme, et les moyens d'oppression et de coercitions dont il va bien falloir faire usage pour faire passer cette réforme par la force. Qui prendrait le risque que les flics se joignent aux cortèges quand viendra le 5 décembre... ? Avons-nous le droit d'être surpris·es ? Non, pas vraiment, que les dominant·es maintiennent leurs privilèges tout en supprimant ceux des dominé·es n'a rien de surprenant. Devons-nous être choqué·es ? Oui car cela montre bien que plus que jamais, l'Etat sert au maintien d'une oppression de classes, obsédé par la rigueur budgétaire qu'oblige le néolibéralisme actuel.

La réforme des retraites : une claque de plus qui s'inscrit dans un projet d'appauvrissement des uns et du maintien des richesses et des profits pour d'autres !

La réforme des retraites est un aspect d'une politique fondamentalement réactionnaire. Un autre aspect se révèle dans les projets ciblant tant les migrants qu'on ne veut accepter que dans la mesure où on a besoin d'eux, c'est-à-dire, en clair, lorsqu'on a besoin d'esclaves. Il en est de même dans les tentatives de culpabiliser les chômeurs. Tout ceci vise, en réalité, à rendre les riches de plus en plus riches et à accroître les inégalités sociales. C'est la nature même du capitalisme dont l'État est le fidèle serviteur.

Cependant, un peu partout dans le monde, les peuples se rebellent et se retrouvent dans les rues...

**Commençons par nous retrouver massivement
afin de défendre nos droits
à un « troisième âge » serein, à une retraite digne !**

**Toutes et tous en grève
à partir du 05 décembre !**

**MANIFESTONS LE JEUDI 05 DECEMBRE
10H30
MANUFACTURE DES TABACS, LYON 3EME**



SYNDICATS CNT DU RHÔNE

44 rue burdeau 69001 Lyon (métro croix paquet)

Tel : 04 78 27 05 80

Mail : ud69@cnt-f.org

www.cnt-f.org/cnt69/